

MARQUAY

Compte-rendu de réunion du Conseil municipal du lundi 8 septembre 2025

Début de séance : 18 heures 30

Secrétaire de séance : Michel Bouyssou

Présents : Jean-Luc ASTIÉ, Didier DELIBIE, Jacques BAYLE, Colette SOUMEYROU, Christian VEYRET, Michel BOUYSSOU, Clément CONSTANT, Isabelle DELIBIE, Nathalie GLEMAREC, Sylvie JESINGHAUS, Florent LIRAUD, Gaëtan PARADE, Virginie VERLEY, Claire VEYSSEYRE.

Absent : Néant

Décision modificative n°1 - Budget Assainissement

Suite à une erreur de facturation sur la redevance assainissement, il est nécessaire d'annuler le mandat correspondant émis en décembre 2024 afin de le réémettre au bon montant. Les crédits n'étant pas prévu au moment du vote du budget, il convient d'affecter la somme de 667€ au chapitre 673 – titres annulés, depuis le chapitre 61523 – Entretien et réparations réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, approuve la décision modificative.

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| 24255 Code INSEE | Commune de MARQUAY BUDGET ASSAINISSEMENT | DM n°1 2025 |
|---------------------|---|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Charges exceptionnelles - mandat annulatif

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-61523 : Entretien et réparations réseaux | 667.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 667.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0.00 € | 667.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0.00 € | 667.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 667.00 € | 667.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Aménités rurales

M le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée Vézère au sujet de la dotation Aménités Rurales reçu par les collectivités membres du territoire du Grand Site.

Cette dotation est attribuée vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (Natura 2000, périmètre du Grand Site de France) ou jouxte une aire marine protégée. Elle permet aux collectivités de renforcer leur contribution à la transition écologique en soutenant des initiatives locales qui préservent les aménités rurales et les services environnementaux, tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité de leur territoire.

M le Président propose de reverser 20% de l'indemnité touchée par la commune au Grand Site pour financer des projets communs dans le cadre du Grand Site.

M le Maire propose de discuter avec les trois autres maires des communes situées en périphérie du territoire couvert par le Grand Site et de ce fait moins impactés par les bénéfices du classement afin de prendre une décision commune quant au versement de ces 20%.

Questions diverses

Marché Gourmand Dimanche 29 septembre : L'office du Tourisme de Sarlat a sollicité la commune pour l'organisation d'un marché gourmand dans le cadre des « Journées du goût et de la Gastronomie » avec randonnée gourmande, marché des producteurs et repas guinguette.

Un point est fait sur la Salle des Fêtes, plusieurs manquements ont été constaté lors de la location cet été (ménage, matériel manquant ...). Il convient de constituer un groupe de 2 ou 3 élus pour mieux gérer les locations avec état des lieux plus sérieux, fermer les accès qui ne sont pas nécessaires ...

Une réflexion est à mener sur la location de l'Esterel pour des réunions en journée ou juste un repas pour des groupes de maximum 20 personnes.

Fin de séance : 19 heures 45